



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET RESEAU LPM

**PRESENTATION EN INTERSYNDICALE ADMINISTRATION MARITIME
LE 25/01/2022**

Le calendrier

Printemps. 2019. Travail stratégique au niveau des LPM qui conclut à une triple nécessité de coopération : entre les LPM, entre les établissements de formation aux métiers de la mer et avec les territoires

2020/2021. Crise sanitaire (autres priorités) puis création du Ministère de la mer, réaffirmation de la nécessité de doter les LPM d'une stratégie en réponse à la demande de main d'œuvre des filières

Sept. 2021. Prise de poste d'un coordonnateur des LPM rattaché à la DAM (David Benveniste, sous-direction des gens de mer)

Nov. 2021. Remise de ses conclusions à la Ministre et proposition d'engager la construction d'un réseau des LPM, validée par la Ministre

Déc. 2021/ janv. 2022. Rencontres avec les LPM et les DIRM, analyse de solutions d'organisation

Fev. 2022. Finalisation de la proposition de décision à la Ministre

Mars 2022. Démarrage de la mise en œuvre du projet

Les objectifs de la coopération entre les LPM

1. Améliorer l'attractivité des lycées maritimes, la visibilité de leurs actions et la cohésion du réseau métier
2. Soulager les établissements en terme de gestion administrative de la formation continue et éviter que cela pèse sur les moyens de formation initiale. Leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier (enseignement, formation continue, promotion des métiers de la mer, réponse aux besoins des professionnels)
3. Gagner en robustesse, maintenir et développer certaines compétences clés (coopération entre enseignants sur des référentiels de cours, partage de bonnes pratiques pédagogiques, viviers d'enseignants et de formateurs,...)
4. Développer des capacités hors de portée de chaque établissement (formation à distance, nouvelles offres exemple éolien, offres sur des besoins de formation à l'étranger...)
5. Rompre la spirale de la baisse des effectifs en formation initiale (permettre l'accueil d'élèves résidant loin des LPM notamment)

Les conclusions à ce stade

1. Intérêt globalement partagé pour la création d'un « Réseau LPM »
2. Le « Réseau » doit venir en soutien des LPM et non se substituer à eux. Les LPM restent responsables et porteurs de la formation initiale et continue sur leurs territoires
3. Appui autour de 3 types de services : gestion administrative (contrats, payes, finances), communication (formation initiale et continue) et action commerciale (site commun, réponses groupées,...), soutien à la formation continue (organisation, ingénierie pédagogique, certification qualité, labellisation, CV-thèque, formation à distance,...)
4. Organisation juridique (simple conventionnement entre LPM ou création d'une entité de type groupement d'intérêt public) et matérielle (LPM de rattachement le cas échéant ou de positionnement des effectifs, dimensionnement des équipes) à approfondir
5. Situation spécifique des LPM bretons et articulation à trouver avec le CEFM (GIP Etat/Région), qui peut aider le Réseau à mettre en place rapidement des outils de soutien

Les moyens

1. En première analyse, le Réseau représenterait 20/30 personnes : 2 par lycée et 3 pôles d'appui à positionner (administratif, commercial et formation). Aujourd'hui, les effectifs de FC des LPM s'élèvent à une vingtaine de personnes
2. Les contrats des personnels et des vacataires seraient repris par le Réseau ; une harmonisation des conditions serait étudiée tendanciellement
3. Le financement sera assuré par :
 - une cotisation des LPM au prorata du chiffre d'affaires pour la formation continue
 - un abondement par la DAM-GM pour ce qui concerne la formation initiale (communication et autres coopérations à approfondir)

Merci pour votre attention